

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**  
**Du lundi 3 avril 2023**

Date de la convocation : le 27 mars 2023

L'an deux mille vingt- trois, le lundi 3 avril à vingt heures précises, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

**Nombre de membres en exercice** : 15      **Présents** : 10   **Absents** : 5    **Votants** : 4

**Présents** : M<sup>me</sup> Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M<sup>me</sup> Annie REVERTEGAT, M<sup>me</sup> Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET-BALON, M<sup>me</sup> Mireille MORAN, M<sup>me</sup> Nicole SAVOINI, M. Alexandre BUSATO, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

**Pouvoirs** : de M<sup>me</sup> Aurélie ANCRENAZ à M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET, de M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT à M<sup>me</sup> Mireille MORAN, de M. Thierry CHARRETOUR à M. Denis POTARD et de M<sup>me</sup> Delphine SCARAMOZZINO à M<sup>me</sup> Virgine SIROT.

**Absent excusé** : M<sup>me</sup> Elodie DEFASY

**Secrétaire de séance** : M. Denis POTARD

***Début de séance à 20h15***

**Ordre du jour**

**1/ *Approbation et vote* du compte - rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2023 n'est pas approuvé suite à des observations.

*Remarques :*

- *Il faut écrire repas du C.C.A.S et non repas des aînés.*
- *A.Revertegat et M.Moran ont travaillé sur l'élaboration du dépliant.*
- *En ce qui concerne la rénovation de l'appartement d'urgence, les travaux d'isolation du bâtiment seront pris en charge par la mairie et les travaux d'entretien de l'appartement comme le plancher, la peinture, ou la cuisine seront à la charge du C.C.A.S.*
- *Délibération n° 02.03.23 : Adoption du Compte Administratif 2022 et Affectation du résultat. Il faut lire dans le tableau :*

<i>Libellé</i>	<i>Résultat</i> <i>clôture 2021</i>
Investissement	- 7 527,73€

**2/ *Délibération n°01.04.23 : vote des subventions à caractère médico-social***

Madame La Présidente indique que trente-quatre demandes de subventions ont été réceptionnées depuis un an, plus précisément depuis le dernier vote des subventions (séance du 16 mai 2022). Le groupe de travail composé de Mesdames Ancrenaz, Bimbert, Moran et Revertegat s'est réuni le 27 mars dernier afin d'étudier l'ensemble des dossiers.

Comme les années précédentes, le choix s'est porté sur des associations locales, peu ou non subventionnées au niveau national, ainsi que sur des établissements pédagogiques qui accueillent des enfants de la commune.

Le groupe de travail s'est interrogé sur le montant de la subvention à attribuer à la SADVA et à EFFIKASS par rapport à l'ADMR. En effet, bien que l'ADMR comptabilise moins d'heures d'intervention que les deux autres associations de service à domicile, cette année, la subvention demandée est de 785,00 euros. Ce montant est le résultat d'un nouveau système de calcul et est moins élevé que les années précédentes. La Présidente souligne qu'elle a songé à ne plus soutenir financièrement cette association, mais la commune a besoin de ce service. M<sup>me</sup> Revertegat rappelle que l'ADMR est aussi un partenaire historique.

M<sup>me</sup> La Présidente informe que « Le Petit Monde d'Ezio » a déposé ce 3 avril, en mairie, sa demande de subvention.

Une autre demande est arrivée par courrier ce jour, celle de l'association « Sessad Les Petits Princes » de Fillinges. M<sup>me</sup> La Présidente lit quelques paragraphes de la lettre afin de juger de l'attribution ou non d'une subvention. L'ensemble de l'assemblée est d'accord pour attribuer 100,00€ au Sessad « les Petits Princes ».

Les membres se questionnent également sur l'attribution d'une subvention à la Croix-Rouge Française et à la Protection civile 74. En effet, le C.C.A.S n'a pas reçu de dossier. M<sup>me</sup> Revertegat prévoit de contacter les présidents de ces deux associations afin que la situation soit régularisée.

M<sup>me</sup> La Présidente indique que c'est la commune qui subventionne l'AFN du Môle et non le C.C.A.S.

M<sup>me</sup> Sirot demande si les associations sollicitent une somme précise. M<sup>me</sup> Revertegat répond que cela dépend des associations.

La somme totale allouée aux associations est de 6 985,00€ (rappel : budget de 7000,00 €) et est répartie selon les montants suivants :

Associations à caractère social	Subventions 2023
HYPOPHOSPHATASIE (commune)	500,00€
LOUNI, UN SOURIRE POUR LA VIE ( commune)	500,00€
LE PETIT MONDE D'EZIO (commune)	500,00€
EFS/ DONNEURS DE SANG FILLINGES/ MARCELLAZ	400,00€
BANQUE ALIMENTAIRE 74	200,00€
ALLEZ PLUS HAUT ( Institut Médico Educatif)	200,00€
ESPACE FEMMES	200,00€
MFR ( maison Familiale Rurale de Bonne)	200,00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00€
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	200,00€
PROTECTION CIVILE 74	200,00€
AFTC 74 ( lésion cérébrale)	100,00€
GIS 74 ( secours humanitaire)	100,00€
LOCOMOTIVE ( enfants cancer)	100,00€
VMEH ( visite malade dans établissements hospitaliers)	100,00€

HANDICAP SPORT LOISIRS (Bonneville)	100,00€
APEDYS DES 2 SAVOIE ( trouble DYS)	100,00€
OPERATION NEZ ROUGE	100,00€
HANDISPORT ( département)	100,00€
A PETITS PAS DE LOUPS ( crèche CHAL)	100,00€
AEHA ( école à l'hôpital)	100,00€
PREVENTION ROUTIERE	100,00€
ARVE REFUGIES	100,00€
MFR (Sallanches)	100,00€
ADOT 74 ( don organes et tissus humains)	100,00€
FRANCE ALZHEIMER	100,00€
FOL 74 ( aide colonie)	100,00€
ECAUT ( école de production)	100,00€
SESSAD LES PETITS PRINCES (Fillinges)	100,00€
SECOURS EN MONTAGNE	100,00€
SADVA	500,00€
EFFIKASS	500,00€
ADMR	785,00€

### **3/ Bilan du Repas du C.C.A.S du dimanche 19 mars 2023**

M<sup>me</sup> La Présidente remercie sincèrement les membres pour l'organisation et la gestion de cette journée. Dans l'ensemble, le bilan est très positif. Les administrés ont eu plaisir à se retrouver autour d'un repas antillais très copieux. Grâce à une décoration remarquable et au groupe de musique, les invités ont profité d'une journée conviviale et chaleureuse. Il est d'ailleurs suggéré de conserver « Chris music » pour l'année prochaine.

M<sup>me</sup> La Présidente signale que le dessert proposé par le Cœur gourmand des Alpes, bien qu'il soit très bon, ressemble aux années précédentes.

M<sup>me</sup> Revertégat déplore qu'il n'y ait pas eu d'article dans le Dauphiné. Elle suggère de prévenir le correspondant l'année prochaine.

M<sup>me</sup> Moran indique que le coût du repas s'élève à 35/ 36 euros. Ce montant est approximatif car les factures n'ont pas toutes été reçues et que du vin a été pris dans le stock du C.C.A.S.

M<sup>me</sup> Moran a eu des remarques concernant l'absence de certains élus au repas.

M<sup>me</sup> La Présidente s'excuse de ce désagrément mais elle indique qu'ils travaillent sur d'autres activités et sont très sollicités au cours de la semaine. M. POTARD précise que certains élus ont des enfants en bas âge et n'ont pas pu se libérer.

M<sup>me</sup> Moran mentionne qu'à l'avenir, il faudra éviter d'organiser des manifestations le même week-end car il a manqué de bénévoles pour préparer la salle polyvalente. (concours de Pêche, « Nettoyons la Nature » et repas).

M<sup>me</sup> Jolivet remarque que de nouvelles personnes ont participé au repas.

### **4/ Dépliant « informations utiles »**

M<sup>me</sup> La Présidente suggère de mettre à disposition du public à l'accueil de la mairie, le dépliant créé par Mesdames Moran et Revertegat. L'assemblée valide cette proposition.

M<sup>me</sup> JOLIVET propose à Mme SAVOINI (Présidente du Club des Aînés) de distribuer à ses adhérents des dépliants.

Une demande a été recensée en mairie concernant le portage des repas suite à l'information donnée lors du repas.

*Changement de l'ordre du jour, le point 6 est abordé avant le point 5.*

## **5/ Portage des repas**

Le groupe de travail présente le dossier et relate le fonctionnement des mairies d'Ayse et de Bonneville. C'est un employé communal qui assure la livraison des repas des Ayzois. La commune de Bonneville travaille avec la SADVA et met un véhicule à disposition de l'association. Le coût du repas a augmenté du fait de l'inflation des produits alimentaires.

Le souhait de s'associer avec Bonneville pour le groupement de commandes afin de bénéficier de tarif préférentiel n'est pas possible cette année. En effet, la commune de Bonneville s'engage dès le mois de juillet 2023.

Il est rappelé que la distribution des repas ainsi que sa gestion sont propres à chaque C.C.A.S. Certains élus se questionnent sur la pertinence de ce service. Plusieurs problématiques sont ainsi soulevées : nombre de personnes potentiellement intéressées ? montant de la participation du C.C.A.S ? critères d'attribution ? quels bénéficiaires ? modalités de la distribution (remplacement lors des congés de l'employé), achat d'un véhicule (chaîne du froid) ? etc ... .

Il est rappelé que certains administrés font déjà appel à différents prestataires. Ils sont organisés et font travailler des entreprises. M<sup>me</sup> La Présidente évoque le souci de la concurrence envers ces traiteurs locaux. M. Troger considère qu'il ne faut pas se substituer aux professionnels.

M<sup>me</sup> La Présidente se demande si le C.C.A.S ne pourrait pas aider à payer la facture d'un traiteur plutôt que de mettre en place le portage des repas.

Il est aussi suggéré que les aînés ne sont pas les seuls à pouvoir bénéficier d'un tel service, mais aussi une personne handicapée, accidentée etc... .

M<sup>me</sup> Sirot rappelle la mission du centre communal qui est d'aider ceux qui ont besoin de manger.

Face à ces différents constats, M<sup>me</sup> la Présidente recommande de bien analyser les besoins, de prendre des idées d'autres communes et de ne pas se précipiter.

M. POTARD suggère d'aller jusqu'au bout de la démarche étant donné que les membres concernés par ce projet souhaitent finaliser le dossier.

M<sup>me</sup> MORAN propose qu'un questionnaire soit transmis aux aînés lors de la distribution des colis de Noël afin de recenser les demandes et cibler les besoins réels. En fonction des réponses à ce questionnaire, une étude de faisabilité sera réalisée par le C.C.A.S.

Au regard de toutes les interrogations concernant la mise en place d'un tel dispositif, un temps de réflexion s'impose.

## 6/ *La semaine bleue (du 2 au 6 octobre 2023)*

Comme évoqué lors de la séance précédente, M<sup>me</sup> Savoini ne souhaite plus s'impliquer dans l'organisation de la semaine bleue. M<sup>me</sup> La Présidente demande à l'assemblée si quelqu'un veut la remplacer. Mesdames Moran et Bimbert sont intéressées.

Nouveau groupe de travail : Annie Revertégat, Joëlle Bimbert et Mireille Moran.

M<sup>me</sup> Revertégat résume le programme proposé par les autres communes de la CCFG : thé dansant, exposition, cinéma, visites etc... .

Elle propose pour la commune un atelier créatif « Attrape-Rêve » encadré par une animatrice et l'intervention du bus SOLIHA. Dans ce véhicule aménagé, les conseillers présentent le mobilier technique pour favoriser le maintien à domicile et le bien être chez soi. Ils suggèrent des travaux d'adaptation ou de rénovation énergétique et informent sur les aides financières. Date et lieu à définir.

## 7/ *Concours d'épouvantails*

Groupe de travail : F. Jolivet et J-L . Troger

M<sup>me</sup> la Présidente confirme la poursuite de cette initiative qui a beaucoup plu.

Les inscriptions commenceront début mai et se termineront le 31 août 2023. Le formulaire devra être déposé à la mairie quand l'épouvantail sera créé et exposé.

Le vote aura lieu lors de la fête de La Saint- Bruno et les épouvantails seront exposés tout le mois d'octobre sur la place de la mairie.

M.Troger présente les affiches conçues bénévolement par un membre de sa famille. Quelques détails sont à revoir mais elles sont validées par l'ensemble des membres. Des flyers seront aussi élaborés.

M<sup>me</sup> Sirot demande si l'école participe au projet. M. Troger répond que non car l'année dernière, le projet avait suscité peu d'intérêt et les enseignants ont déjà leur programme établi. M.Troger est à la recherche d'idées pour lancer le concours (décoration du rond-point de Péri ?). Il faut aussi réfléchir aux lots des gagnants.

## INFORMATIONS DIVERSES

-M<sup>me</sup> La Présidente signale qu'une administrée a besoin d'une attention particulière et demande si un membre peut la visiter. M. Troger se propose.

-Il est indiqué que depuis le repas du CCAS, deux personnes ont eu des accidents domestiques.

-M<sup>me</sup> Moran propose de revoir la convention de mise à disposition de l'appartement d'urgence.

-La prochaine réunion est fixée au lundi 22 mai 2023 à 20 heures.

*Levée de séance à 22h30*

*Le Secrétaire de séance,  
M.Denis POTARD*

*La Présidente,  
Aline WATT-CHEVALLIER*



